



Formations Professionnelles

EXERCER LA COMPETENCE DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

Session n°16_HYD_1131 du 9 juin 2016 de 8h30 à 17h 30

A Strasbourg, 1 quai Koch
Porte D (au fond de la cour)
Se présenter au bureau d'accueil au 1^{er} étage

PUBLIC :

Elus, cadres et techniciens des collectivités territoriales, des syndicats de rivière ou de bassin, d'EPTB ou d'EPAGE, personnel de bureaux d'études, de services de l'Etat et de ses établissements publics.

OBJECTIFS :

- Connaître la réglementation en vigueur concernant la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (Gemapi) et être en capacité de prendre en charge cette nouvelle compétence, en profitant des retours de quelques expériences significatives déjà menées en la matière, ou d'accompagner des collectivités.
- Etre en mesure d'apprécier la portée et les conséquences de cette réforme importante qui s'imposera aux collectivités dès le 1^{er} janvier 2018.

Responsable pédagogique : Jean-Martin MERCKLÉ

Responsable administratif et logistique : Annick MARTINEZ

Liste des intervenants :

Mme BELLIER – Département « Cycle de l'Eau » à la FNCCR à Paris
M. JURDY – Chef de projet directive inondation et GEMAPI à la DREAL ALCA à Metz
M. THOUVENOT – Service milieux et risques naturels à la DREAL ALCA à Strasbourg
Mme PITEL – Présidente de l'EPAMA (Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents)

Méthodes et moyens pédagogiques :

Théorie et présentation de cas concrets avec support en diaporama vidéo projeté.
Questions-réponses et échanges avec les stagiaires.
Documents présentés reproduits par nos soins et distribués aux stagiaires.

PROGRAMME

08h15 à 08h30	Accueil des stagiaires
08h30 à 08h45	Ouverture de la session par le responsable pédagogique Tour de table (il permettra à chacun de se présenter et d'exprimer ses attentes)
08h45 à 10h15 et 10h30 à 12h00 Mme BELLIER	1 - Cadre réglementaire et enjeux de la compétence Gemapi • Prise de compétence en fonction des statuts de la structure • Exercice de la compétence : enjeux, responsabilités, patrimoine, financement, exercice en fonction des volets GEMA et PI et du patrimoine ciblé
12h00 à 13h15	Pause déjeuner
13h15 à 15h00 M. JURDY	2 - Rôle et fonctionnement des missions d'appui technique de bassin • Exemple du bassin Rhin-Meuse • Accompagnement des collectivités territoriales • Lien avec les schémas départementaux de coopération intercommunale en cours de révision
15h00 à 15h45 M. THOUVENOT	3 - Le volet « sécurité des ouvrages hydrauliques » de la réforme (cas des digues) • Classement des ouvrages • Maîtrise des ouvrages • Délais de mise en œuvre
16h00 à 17h15 Mme PITEL	4 - Retour d'expérience de l'EPAMA (Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents)
17h15 à 17h30	Evaluation de la session en présence du responsable pédagogique.

Bulletin d'inscription à une action de formation professionnelle continue valant bon de commande

action

INTITULE DE L'ACTION :

N° d'action ENGEES :

Voir notre site Internet

date :

lieu :

Pour les agents agriculture et DDI uniquement :

Code ADF / FORMCO :

Voir notre site Internet

tarif (en €, net de taxe*) :

* l'ENGEES n'est pas assujettie à la TVA

La formation est-elle sollicitée dans le cadre d'un CPF ? ☐ oui - ☐ non (rayer la mention inutile)

participant

Mme/M. - NOM :

PRENOM :

fonction exercée :

statut : ingénieur ☐ technicien ☐ cadre administratif ☐ pour les agents fonction publique, corps et grade :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Courriel :

souhaits sur les points particuliers à traiter :

employeur/payeur (entreprise / établissement)

Raison sociale :

Service :

Adresse :

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

N° SIRET :

Adhérent HYDREOS OUI ☐ NON ☐

organisme payeur (s'il est différent de l'employeur)

Raison sociale :

Adresse :

Téléphone :

Télécopie :

Signature du participant :

A

Le

Le client déclare avoir pris connaissance des conditions de vente
figurant au verso sans réserve

A :

Lu et approuvé le

Réservé à l'administration du ministère chargé de l'agriculture et des DDI (pour les stagiaires concernés) :

Visa du correspondant ou responsable local de formation

Visa de l'autorité indemnisant les frais de déplacement et de séjour

CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2016

MODALITES D'INSCRIPTION

La demande doit être adressée, **4 semaines avant le début de la session concernée**, à l'ENGEES soit :

- ♦ par mail à **engees-fc@unistra.fr**
- ♦ par télécopie au **03-88-24-82-80**
- ♦ par courrier **E.N.G.E.E.S. Direction des formations professionnelles B.P. 61039 – 67070 STRASBOURG CEDEX**

L'ENGEES transmet ensuite une convention de formation à signer par le payeur. Dans le cas d'intervention d'un organisme tiers (Fonds d'assurance formation...) assurant la prise en charge des droits d'inscription, adressez directement, dès qu'elle est établie, une copie de la demande d'inscription à l'ENGEES.

Dès que l'ouverture de la session est confirmée (environ 2 semaines avant la date de début de la formation) vous recevez par mail votre convocation, le programme de formation, la liste des participants et la liste des hôtels. Les prérequis, les objectifs et les modalités d'évaluation figurent sur les fiches descriptives des formations disponibles sur notre site.

DROIT D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription, indiqués sur les fiches descriptives de chaque stage correspondent aux **frais de formation (frais pédagogiques)**. Ils sont payables par l'employeur **dès réception de la facture** établie par l'ENGEES après achèvement de l'action de formation ou du parcours.

L'ENGEES, personne morale de droit public, n'est pas assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée pour les actions de formation qu'elle dispense (article 261-4-4°-a du code général des impôts) ; en conséquence, les factures sont établies sans mention de taxe.

1-Demandeurs d'emploi sans financement : rabais 50% sur le tarif indiqué dans la fiche pédagogique.

2-Réduction de 30% à partir de la troisième inscription pour une même entité dans une même formation.

3-Réduction de 30% à partir de la troisième inscription pour un même individu (dans la même année).

4- Tous les agents de l'Etat en administration centrale ou en service déconcentré bénéficient d'un rabais de 20% sur le montant des frais de formation.

5- Pour les agents du MAAF et du MEDDE :

Les sessions labellisées EPICEA sont libres de droits (hormis les frais de déplacement) pour les agents du MAAF travaillant au sein des DDI, DRAAF, administration centrale MAAF et établissements d'enseignement agricole ainsi que pour les agents non MAAF travaillant en DDI.

6- Pour les sessions conventionnées avec l'IFORE, les agents du MEDDE intéressés **doivent s'inscrire directement auprès de l'IFORE par une inscription en ligne.**

7- Pour les adhérents Hydreos :

Tout adhérent inscrit à une des sessions du catalogue ENGEES labellisées par Hydreos bénéficie d'un rabais de 10%. Le bulletin est transmis à l'ENGEES ; il vaut bon de commande. Le conventionnement et la facturation sont gérés par Hydreos.

ANNULATION

Elle est formulée par écrit (courrier ou fax) par l'autorité ayant pouvoir de signer la convention de formation.

A titre d'indemnité forfaitaire (sauf cas de force majeure), les droits d'inscription sont facturés à hauteur de 50 % pour une annulation de 15 à 30 jours avant le début de la session, à hauteur de 75 % pour une annulation de 1 à 15 jours avant le début de la session et à hauteur de 100 % en cas d'absence le jour J.

Les remplacements par un autre stagiaire de la même structure sont cependant admis à tout moment.

DEPLACEMENT, FRAIS SEJOUR

Les dépenses de déplacement et de séjour (hébergement et restauration) sont à la charge du stagiaire (non compris dans les frais d'inscription).

Il est rappelé que chaque stagiaire doit s'assurer lui-même **au plus tôt** de la réservation et de la prise en charge de son hébergement et de sa restauration.

ATTENTION :

il peut s'avérer délicat de trouver un hôtel à Strasbourg pendant les sessions parlementaires européennes ou pendant la période des marchés de Noël. Il convient dans ce cas de réserver le plus tôt possible.

Vous pouvez télécharger la liste des hôtels sur notre site dans les « infoblocs » à droite de votre écran.

A TOUTES FINS UTILES

SIRET = 196 701 890 00010

CODE APE = 8542 Z

Déclaration d'existence

42 67 01996 67